

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 18/07/2024
Délibération N°2024-036**

Nombre d'élus : 15	Présents : 10	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 5	Procuration(s) : 2	
Date de convocation : 12/07/2024		

Etaients présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Frédéric PINTO, Pascale POMMIER.

A donné procuration :

Gilles LANÇON a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Christine LABBÉ ;

Absents :

Sophie BOURDIS-GOUYON, Gilles LANÇON, Xavier PEDRAZZOLI, Cédric POMMIER, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Marie-Laure CHIFFE.

Madame le maire rappelle la démission de de Madame Maryse BOUCLET qui a été reçue en collectivité le 17 juin 2024 et transmise immédiatement au préfet.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, cette démission a eu pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au candidat suivant venant sur une liste.

Aussi, Madame le maire proclame l'installation de Monsieur Frédéric PINTO.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN

2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui a été oublié sur la convocation, bien que figurant dans les projets. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Echos de Chartreuse.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024-036 : ADOPTION DES REGLEMENTS ET DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE 2024-2025

VU l'avis favorable de la commission vie scolaire, petite enfance et jeunesse en date du 08/07/2024 ;

VU les règlements et tarifs du restaurant scolaire et de la garderie de l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDERANT le besoin d'actualiser les règlements relatif à la restauration scolaire et à la garderie pour la rentrée 2024-2025 ;

CONSIDERANT le besoin d'actualiser le tarif des repas de la restauration scolaire ;

Madame le maire lui ayant laissé la parole, Monsieur Bertrand RICHARD, premier adjoint au maire **PROPOSE** au conseil municipal de prendre connaissance des règlements existants et de valider leur contenu afin de les adopter pour l'année scolaire 2024-2025.

Il **PRECISE** que ces règlements seront remis aux parents lors des inscriptions aux services périscolaires et en constituent des documents obligatoires. L'inscription aux services vaut acceptation des règlements. Ces derniers précisent l'offre des services disponibles, leur organisation et fonctionnement, les règles de vie et de santé, les modalités de paiement. Les tarifs appliqués et les dates de facturation et de prélèvement sont précisés en annexe.

Il **INDIQUE** que les nouveautés pour l'année 2024-2025 portent sur l'inscription obligatoire au service de garderie scolaire lorsque les familles veulent profiter du service et sur de nouveaux tarifs pour la restauration scolaire.

RESTAURANT SCOLAIRE : tarifs proposés pour l'année 2024-2025 :

Quotient familial	Coût " temps de midi" à charge de la famille	Dont : Prix du repas	Dont : Frais induits
0-640	4,15 €	4,15 €	0,00 €
641-840	4,70 €	4,15 €	0,55 €
841-1040	5,25 €	4,15 €	1,10 €
1041-1200	5,75 €	4,15 €	1,60 €
1201-1500	6,10 €	4,15 €	1,95 €
1501 et plus	6,65 €	4,15 €	2,50 €
EXTERIEURS*	7.00 €	4,15 €	2,85 €

* Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

GARDERIE SCOLAIRE : maintien des horaires et tarifs précédents pour l'année 2024-2025

Horaires	Tarifs	Tarifs « EXTERIEURS »*
7H30 à 8H35	2.11 €	2.44 €
13H20 à 13H35	0.49 €	0.56 €
16H30 à 17H30	1.95 €	2.25 €
17H30 à 18H30	1.95 €	2.25 €

* Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité

ADOpte les tarifs et règlements des services périscolaires.
 Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Charnècles, le 18/07/2024.

Le maire,
Nadine REUX.

